

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

**N° 3 - Budget principal
2022 : attribution de
subventions aux
associations pour
actions spécifiques**

Rapporteur :
Charlotte Loubet-Latour,
conseillère municipale
déléguée

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°3 — FINANCES

Budget principal 2022 : attribution de subventions aux associations pour actions spécifiques

Madame Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération du 08 Avril 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2022 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

➤ SJLC ATHLETISME

Il est proposé d'attribuer une subvention spécifique de 1 900€, dans le cadre de leurs déplacements au championnat de France de fin de saison.

➤ URKIROLAK GYM

Il est proposé d'attribuer une subvention spécifique de :

- 300€, dans le cadre de la participation au championnat Régional par équipe à Brive, qui s'est déroulé les 7 et 8 mai 2022 ;
- 550€, dans le cadre de la participation au championnat de France à Elancourt, qui s'est déroulé du 8 au 10 Juillet 2022.

➤ CLUB LEO LAGRANGE

Il est proposé d'attribuer une subvention spécifique de 1 500€ dans le cadre de l'organisation des « 50 ans de rencontres franco-allemandes » du 30 septembre au 2 octobre 2022.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2022.

Il est proposé au Conseil municipal

- D'approuver ces subventions spécifiques,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Sports, santé, mer et littoral » du 8 septembre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 14 septembre 2022
- Vote les subventions complémentaires 2022 proposées aux associations et organismes désignés ci-avant,

- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

Subvention SJLC ATHLETISME

Adopté à l'unanimité

Subvention URKIROLAK GYM

Adopté à l'unanimité

Subvention CLUB LEO LAGRANGE

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

